

RAPPORT ANNUEL

2022



**une éthique
un engagement sociétal
des services de proximité**



**CRÉDIT
MUNICIPAL
D'AVIGNON**

cmavignon.com 

AVIGNON : 04.90.80.60.20

VALENCE : 04.75.40.16.11

CARPENTRAS : 04.90.63.40.00

ARLES : 04.90.47.06.97

Caisse de Crédit Municipal d'Avignon – Etablissement public de crédit et d'aide sociale
Siège social : 2 rue Viala BP80212 84009 AVIGNON cedex 1 - SIREN 268401106. L'intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS (organisme pour le registre des intermédiaires d'Assurance) sous le numéro 07030366 (consultable sur www.orias.fr).

Réalisation : product-air.fr | Crédit photo : Alphaspirt - stock.adobe.com | Imprimeur : Rimbaud - 888 Route d'Avignon - 84300 Cavaillon



PROFIL

UN ANCRAGE HISTORIQUE AU TERRITOIRE

Le Griffon :



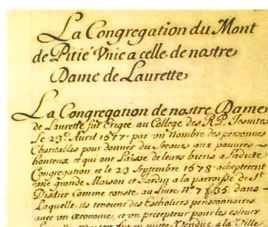
Dans les mythologies de l'ancienne Mésopotamie puis de la Grèce Antique, le Griffon est présenté comme une créature fabuleuse mi- aigle, mi- lion, farouche gardien des trésors. Il figurait dans les armoiries de la ville de Pérouse dans laquelle est créé, en 1462, le premier Monte di Pieta italien, banque à but caritatif, à l'initiative du moine Barnabé de Terni. C'est à ce double titre de gardiennes des objets remis en gage et d'héritières des Monts de Piété, que les Caisses de Crédit Municipal utilisent aujourd'hui cet emblème.

Le griffon d'aujourd'hui pour notre établissement se caractérise par un ancrage fort à son identité avignonnaise : le nom commercial est intégré au logo, les pattes avant sont reliées aux pattes arrière par une arche rappelant le pont Saint Bénézet, le griffon avance mais en regardant en arrière son riche passé. Par ailleurs, la solidité de l'institution est confirmée par sa stature debout sur ses quatre pattes et la sécurité par l'aile déployée.



Création du Mont de Piété d'Avignon, le tout premier en France :

La Congrégation Notre-Dame de Lorette fondée en 1577 à Avignon est érigée en Mont de Piété le 17 avril 1610.

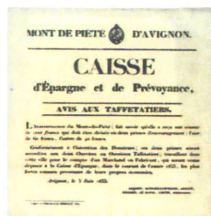


Elle recueille l'approbation pontificale du Pape Paul V le 22 juillet 1612¹. Cette bulle papale légalise ainsi le prêt sur gage aux populations défavorisées d'Avignon et du Comtat Venaissin, états pontificaux jusqu'en 1792. L'établissement connaît un succès permanent et prospère dans les vastes bâtiments de sa fondation, rue Saluces. Son activité n'a jamais été interrompue sauf sous la révolution française.

¹ Tiré de : Mémoire de la cité – Archives d'Avignon. 1^{re} Edition : Septembre 1987

Pour financer sa mission sociale, les dons et le bénévolat ayant peu à peu disparu, l'établissement a toujours su créer au cours de son histoire des activités annexes qui ont, elles aussi, joué un rôle essentiel pour la vie économique locale :

- la condition des soies en 1802,
- la Caisse d'épargne d'Avignon en 1832



- le bureau de pesage des soies en 1865,
- le magasin général des soies en 1912,

Autres dates importantes :

- 1918 : Les "Monts de Piété" sont autorisés à gérer des comptes de dépôt et à modifier leur dénomination pour devenir des Crédits Municipaux.
- 1924 : La Caisse d'Épargne quitte notre siège historique de la rue Saluces pour la rue Joseph Vernet et devient progressivement indépendante.
- 1949 : Sur délibération de son Conseil, le Mont de Piété d'Avignon devient le Crédit Municipal d'Avignon.
- 1954 : Les Crédits Municipaux sont autorisés à consentir des prêts aux fonctionnaires.
- 1984 : La loi bancaire donne aux Crédits Municipaux un statut d'établissements de crédit.
- 1986 : Le Crédit Municipal quitte définitivement la rue Saluces pour s'installer rue Viala. Dans le siège historique est installé le service des archives municipales, gardien du musée du Mont de Piété.
- 1992 : La loi portant réforme des Caisses de Crédit Municipal réaffirme leur rôle social et définit leur statut d'établissement public communal.
- 1998 : La commune d'Avignon fait un apport en dotation au Crédit Municipal.
- 2008 : 2 décrets, l'un portant sur l'organisation des Caisses de Crédit Municipal, l'autre sur les prêts sur gages confortent leur statut d'établissement public et leur rôle social.

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Présidente

Madame Cécile HELLE,
Maire d'Avignon,

Vice-Président

Monsieur David FOURNIER,
Adjoint au Maire, Conseiller communautaire,
Président de la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal

Membres élus

Monsieur Philippe BORDAT,
Conseiller municipal

Madame Anne GAGNIARD,
Conseillère municipale, Membre de la CAO

Madame Anne-Catherine LEPAGE,
Adjointe au Maire, Vice-Présidente du CCAS d'Avignon, Membre de la CAO

Monsieur Claude NAHOUM,
1^{er} Adjoint au Maire

Membres nommés

Madame NERTE DAUTIER , membre suppléante de la CAO

Madame Sarah DEVEAUX, membre suppléante de la CAO

Monsieur Jacques MONTAIGNAC,
Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier des Arts et Lettres, Officier de l'Ordre National du Mérite

Monsieur Henri REYNOUD,
Chargé du comité des Œuvres Sociales de l'établissement, membre suppléant de la CAO

Madame Chantal REZOUALI

ADMINISTRATION

DIRECTION GENERALE, Direction commerciale

Jean-Dominique FAEDDA, Directeur Général
Philippe BLANC, Directeur Général Adjoint

AUDIT, CONTRÔLES et RISQUES

Patrick PORTE, responsable des risques.
Nicolas Le Moual, PricewaterhouseCoopers Advisory, Neuilly/Seine (PWC),
contrôles périodiques

AFFAIRES JURIDIQUES et CONFORMITE

Laurence BERNARD, Chargée des affaires juridiques, de la conformité et de la médiation

INFORMATIQUE

Agnès GEYNES, Responsable de l'informatique et de la sécurité des systèmes d'information
Sébastien BOETSCH, Adjoint

AGENCE COMPTABLE

Gilles BERNARD, Agent-comptable
Élisabeth SOUBEYRAN, Adjointe, responsable du recouvrement et des valeurs

SERVICES BANCAIRES

Alain GOUAS, Responsable des services bancaires

PRETS SUR GAGE

Ouarda LATRECHE, Responsable du service des prêts sur gage et des ventes du siège

AGENCE de Carpentras

Jean-Marc VALCROSE, Responsable d'agence

AGENCE de Valence

Christel MONJAL, Responsable d'agence

AGENCE d'Arles

Caroline ROUSSEL, Responsable d'agence

COMMISSAIRE AUX COMPTES

M Jean-Brice JOLY, société Ekylis

COMMISSAIRES PRISEURS

AVIGNON et CARPENTRAS, Maîtres Patrick ARMENGAU et Xavier BIGAUD
VALENCE, Maître David MONTEILLET
ARLES, Maître Christelle GOUIRAND

MÉDIATEUR

Société pour le Développement des Techniques Bancaires (SDTP, médiateur de la FBF)

ZONE D'INFLUENCE

SIEGE SOCIAL

2 rue Viala-BP 80212 –

84009 **Avignon** Cedex 1

Tél. 04.90.80.60.20 –

www.cmavignon.com

 www.facebook.com/creditmunicipalavignon/

L'Agence d'Avignon assure des

permanences sur RDV à :

Centre Hospitalier d'Avignon

AGENCE de CARPENTRAS

38 avenue Wilson, Place Terradou –

84200 Carpentras –

Tél. 04.90.63.40.00

L'Agence de Carpentras assure des

permanences sur RDV à

ORANGE

AGENCE de VALENCE

302 avenue Victor Hugo –

26000 Valence –

Tél. 04.75.40.16.11

L'Agence de Valence assure des permanences

sur RDV à

MONTE LIMAR & ROMANS/ISERE

AGENCE D'ARLES :

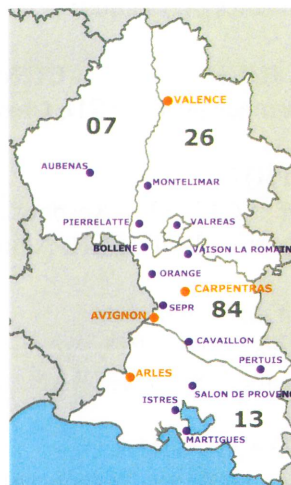
24 Bd Émile Combes – 13200 ARLES –

Tél. 04.90.47.06.97

L'agence d'Arles assure des permanences

sur RDV à

SALON, ISTRES, MARTIGUES



Le Crédit Municipal d'Avignon est un établissement public local. Ses interventions dans le financement ou l'accompagnement des particuliers privilégient la proximité avec un rayonnement principalement régional et participent au développement du tissu économique et social.

Le prêt sur gage permet de donner une utilité économique à des objets qui à l'origine avaient une simple vocation vestimentaire ou décorative. Il met en lumière leur valeur d'échange en permettant à leur propriétaire d'obtenir un financement contre leur dépôt en garantie au Crédit Municipal.

1/ Une responsabilité sociale

Depuis 2019, le Crédit Municipal d'Avignon a développé son engagement d'acteur social par la mise en œuvre de mesures privilégiant la santé au travail des agents et la réduction de l'impact environnemental des activités de l'établissement. En 2020, afin d'encourager l'emploi de moyens de déplacement alternatifs à l'emploi de la voiture par le personnel, une prime spécifique a été mise en place.

L'établissement applique des mesures salariales en accord avec le statut de la Fonction Publique, en cohérence avec les fonctions et en respectant l'égalité hommes/femmes. La santé et le bien-être au travail font partie des priorités. Chaque agent dispose d'un siège ergonomique et des travaux ont été réalisés pour l'amélioration des locaux. La Médaille du travail est mise en place et permet de valoriser l'expérience du personnel. Les agents sont sensibilisés également sur leurs obligations et notamment à la mise en œuvre de nos valeurs dans le cadre de leur travail.

En 2022, un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes a été mis en place en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse.

2/ Un engagement environnemental

L'établissement a choisi de distribuer des objets publicitaires constitués de matériaux respectant l'environnement: stylos en carton, chapeaux en paille, sac en coton. S'agissant des fournitures de bureau, il est donné la priorité au papier et matériaux recyclés.

En matière de financements, le Crédit Municipal mène une stratégie de promotion du développement durable en proposant depuis 2019 le « Prêt Vert ». Ce prêt permet aux particuliers de bénéficier d'un barème privilégié encourageant ainsi les projets s'inscrivant dans le cadre du respect de l'environnement ou des économies d'énergie.

Un Plan de Mobilité a été adopté dès 2020 par notre Conseil d'Orientation et de Surveillance afin d'encourager le personnel à employer des moyens de transports alternatifs à la voiture (transports en commun, vélo) pour venir au travail. L'établissement prend en charge la moitié des dépenses de transport en commun des agents concernés et verse une prime annuelle de 200€ aux agents ayant utilisé leur vélo pendant au moins 100 jours dans l'année.

En 2022, 6 agents/20 (dont 5 au siège et 1 à Valence) ont utilisé régulièrement le vélo soit 978 jours agent et 4 agents au siège utilisent les transports en commun (Train, bus et tramway).

Le recours aux formations à distance est privilégié : le personnel peut les suivre depuis le lieu de travail et évite donc les déplacements (visio-conférence ou e-learning). La plupart des réunions avec nos partenaires sont également réalisées en visio-conférence.

L'établissement impose au prestataire en charge des travaux d'entretien des locaux l'utilisation de produits naturels ou biodégradables.

Depuis plusieurs années le tri sélectif est obligatoire : le Crédit Municipal s'est engagé dans le recyclage du papier utilisé et dans l'utilisation de papier recyclé.

3/ Une action de terrain et de proximité

L'ancrage local du Crédit Municipal se concrétise notamment par les conventions de partenariat formalisées avec les collectivités territoriales, les CCAS, les associations ou les entreprises privées de notre zone d'influence. Ces partenariats portent sur le microcrédit ou sur l'accès à tous nos services pour les agents des collectivités à des conditions privilégiées.

Par ailleurs, l'établissement, en partenariat avec l'association SEVE84, participe au développement de la monnaie locale « la roue ». Devenu bureau de change, avec notamment les agences d'Arles, d'Avignon et de Carpentras, le Crédit Municipal s'inscrit comme acteur du développement local et des enjeux sociétaux.

En matière d'épargne, notre livret CCMA et nos comptes à terme permettent le financement des prêts sociaux débloqués au niveau local que sont les prêts sur gage et les microcrédits.

4/ Des valeurs éthiques

Le Crédit Municipal obéit aux règles déontologiques de la fonction publique (service public) cumulées à celles de la profession bancaire, mais pas seulement.

Nos valeurs éthiques nous semblent évidentes au sein de l'établissement mais il est apparu comme une nécessité de pouvoir communiquer sur ces valeurs auprès du grand public au travers d'un document formalisé.

C'est pourquoi l'établissement diffuse auprès du public une plaquette intitulée « Naturellement éthique » qui synthétise ses valeurs en insistant sur plusieurs points :

- Un établissement indépendant d'un groupe national ou international. La gouvernance est établie à Avignon
- Un rayonnement régional
- Des ressources financières provenant de son activité locale (absence de subventions publiques ou d'actionnaires privés)
- Une activité qui finance les projets locaux
- Un engagement pour le développement durable (prêt vert)
- Un engagement avec les acteurs locaux : CCAS, Mission Locale Jeunes du Grand Avignon, Banque Alimentaire, Secours catholique, Restaurants du cœur, UDAF...
- La promotion de la distribution de la monnaie locale « la roue ».

PATRIMOINE DE LA CCM



ETAT DU PERSONNEL



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ²

² Les données monétaires sont exprimées en milliers d'euros sauf indication contraire.

PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA CAISSE :

➤ Sur Avignon :

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon possède sur deux sites, en plein centre-ville, 820m² de bureaux :

- Le siège social, bâtiment de 600 m², sis 2 rue Viala, affecté également à l'accueil de la clientèle, a été acquis en pleine propriété en 1985 pour une valeur totale initiale de 684 969,90 €.
- D'autres bureaux d'une superficie de 220 m² situés Plan de Lunel, acquis en copropriété en 1991 au prix de 190 561,27 € abritent des bureaux de réception de la clientèle prêts personnels ainsi que la salle de réunion.

➤ Sur Carpentras :

L'établissement est propriétaire d'un immeuble sis au 38 avenue Wilson d'une surface de 150 m² acquis en 2002 au prix de 147 875,55 € et abritant l'agence de Carpentras.

➤ Sur Arles :

L'établissement s'est rendu acquéreur courant 2014, pour un prix de 300 000 euros d'une maison d'habitation de 140 m² sise 24 boulevard Émile Combes transformée en agence bancaire ouverte en janvier 2016.

ETAT DU PERSONNEL :

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon compte 30 agents inscrits à l'effectif au 31 décembre 2022, dont :

Effectifs rémunérés : 30 agents.

Effectifs utilisés : 30 agents.

Équivalent Temps Plein : 29.30

Comprenant :

- 28 agents de la fonction publique territoriale
- 2 agents contractuels relevant du régime général de droit public,

Répartition par grade du personnel :

- 1 cadre A+
- 4 cadres A (dont 3 titulaires et 1 non titulaire)
- 7 cadres B (tous titulaires)
- 18 cadres C (dont 1 non titulaire)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1) Les immobilisations

La règle de comptabilisation des actifs retenue est la méthode d'amortissement linéaire des immobilisations sur les durées d'usage.

Les durées d'amortissement sont fixées par délibération et sont conformes aux préconisations comptables et fiscales.

2) Opérations avec la clientèle

a) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont enregistrées comptablement par catégories de prêts et selon leur durée initiale. On distingue :

- deux catégories de prêts :

- Encours des créances saines accordées au taux du marché
- Encours des créances saines faisant l'objet d'un plan « commissions de surendettement » nettes (décote).

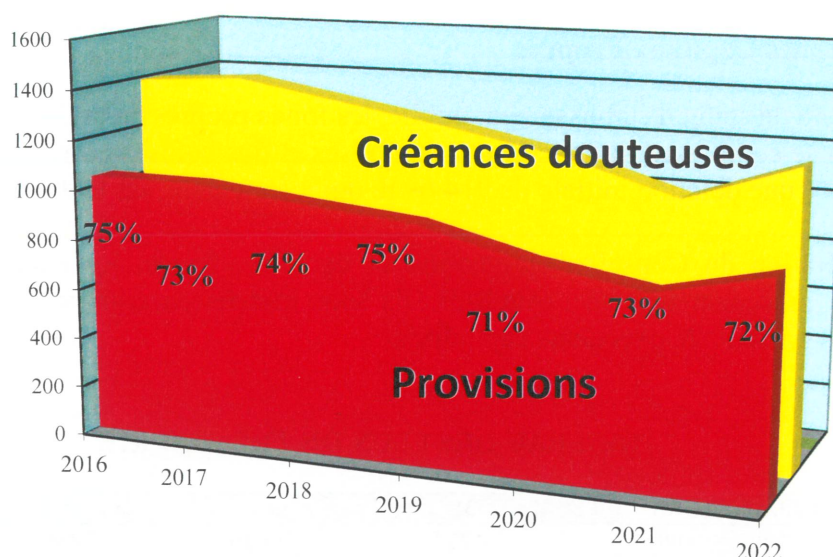
- trois durées initiales de remboursement :

- Inférieures à un an.
- Comprises entre un an et deux ans.
- Supérieures à deux ans.

b) Impayés :

L'évaluation du risque sur le capital dû est effectuée individuellement pour chacun des dossiers.

Le capital douteux au 31 décembre est provisionné à **70%**. Les créances rattachées sont provisionnées à 100%. Il en ressort un taux global de couverture du risque de **72%**.



Les impayés en capital sur les contrats de prêts sur gages échus sont reclassés en créances douteuses. Entièrement garantis par le commissaire-priseur (D 514-3 du COMOFI), ils ne sont donc pas provisionnés. Seuls les intérêts non garantis, c'est-à-dire au-delà du 7^{ème} mois, sont provisionnés à 100%.

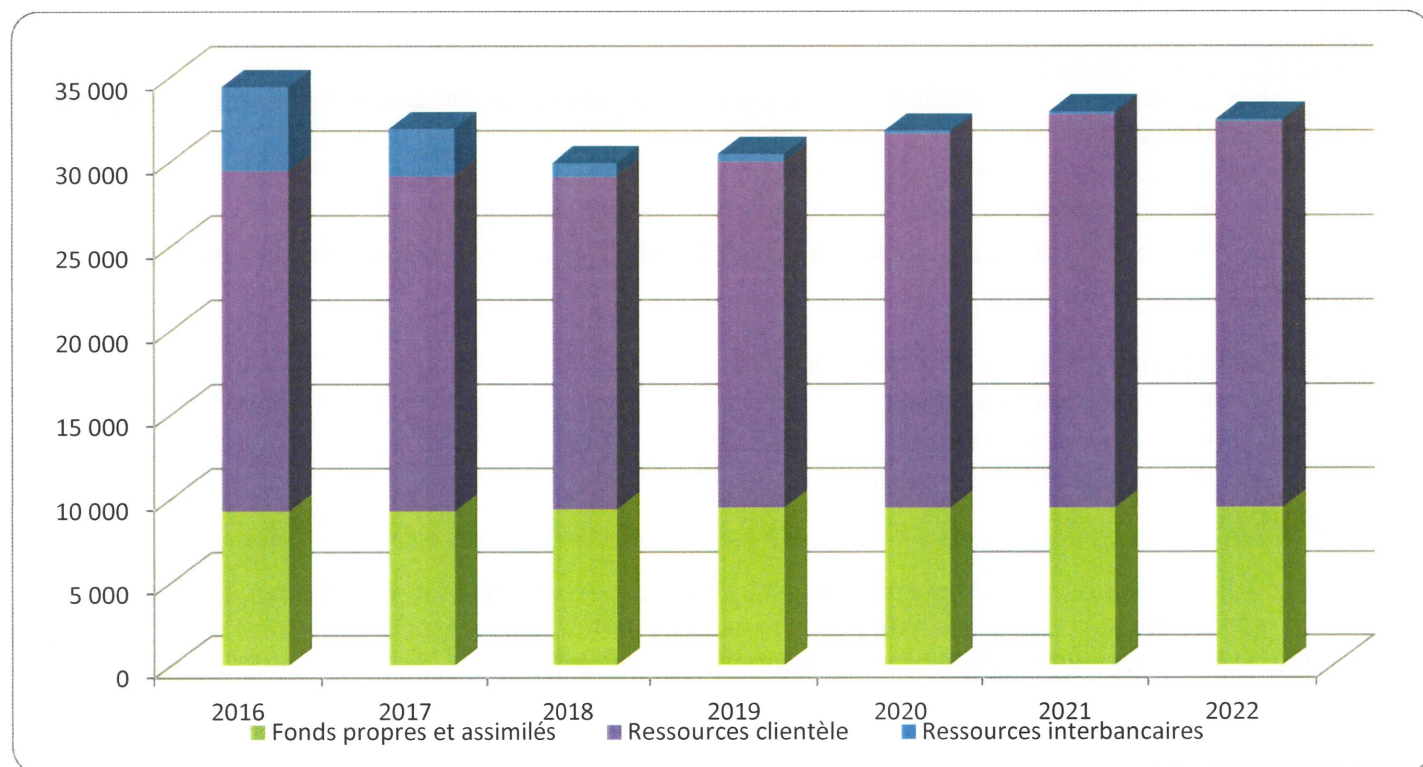
Les soldes débiteurs des comptes de dépôts à vue qui présentent des difficultés de régularisation sont enregistrés en compte de créances douteuses et provisionnés à hauteur de **100 %**.

Par ailleurs, la Caisse a constitué un fonds pour risques bancaires généraux à partir d'une provision pour risques à moyen et long terme conformément à la réglementation bancaire. (C.R.B. 90-02).

3) Évolution des ressources

La répartition au 31 décembre de nos ressources financières en milliers d'euros s'établit comme suit :

- Encours clientèle de particuliers : **69 %**
- Encours des ressources interbancaires : **0,3 %**
- Fonds propres de l'établissement : **28%**



4) Évolution des Capitaux Propres

Compte tenu du statut d'établissement public, les fonds propres de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon se composent des excédents capitalisés et des bonis prescrits (prescription biennale) augmentés d'une dotation initiale de 914 694€ qui a été versée, en 1998, par la ville d'Avignon.

Par délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance, les excédents certifiés en fin d'exercice précédent ont été capitalisés. Ils sont inscrits en comptes de capitaux et répartis entre bonis prescrits & excédents capitalisés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

FLUX FINANCIERS	Soldes 2021	Augmentations	Diminutions	Solde 2022
EMPLOIS INTERBANCAIRES	4774	70016	72368	2422
CAISSE	384	6927	6990	321
TOTAL	5 158	76943	79358	2743



LES RESULTATS DE L'EXERCICE :

Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2021	31/12/2022	N / N -1 en K€
<i>Produit net (déduction faite des intérêts sur créances douteuses) :</i>			
des opérations de trésorerie et interbancaires :	-0,6	-0,1	0
des opérations avec la clientèle :	2 526,7	2 748,8	222
des opérations sur titres :	0,0	0,0	0
des opérations de crédit-bail et de location simple :	0,0	0,0	0
des opérations de financement à long terme :	30,3	38,4	8
des opérations de change :	0,0	0,0	0
des opérations de hors-bilan :	0,0	0,0	0
des opérations de services financiers :	-2,6	-3,6	-1
autres opérations d'exploitation bancaire :	-98,9	-131,8	-33
produits accessoires et divers nets :	52,0	53,7	2
Dotations nettes aux provisions sur titres de l'activité de portefeuille :	0,0	0,0	0
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres de placement :	0,0	0,0	0
PRODUIT NET BANCAIRE	2 506,9	2 705,5	199
Frais généraux	-2 251,2	-2 295,5	-44
Dotations aux amortissements :	-187,3	-179,0	8
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations corporelles ou incorporelles :	0,0	0,0	0
Charges refacturées (en déduction)	0,0	0,0	0
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	68,4	230,9	163
Dotations nettes aux provisions (hors titres de placement et immos financières)	72,7	-96,7	-169
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-20,7	-25,6	-5
Pertes nettes sur créances irrécupérables :	-60,6	-43,7	17
Intérêts sur créances douteuses	14,8	29,5	15
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	74,5	94,4	20
Plus-values nettes de cession sur immobilisations corporelles ou incorporelles :	0,0	0,0	0
Plus-values nettes de cession sur immobilisations financières :	0,0	0,0	0
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières :	0,0	0,0	0
RÉSULTAT courant avant impôt	74,5	94,4	20
PRODUIT NET exceptionnel	-73,1	-75,3	-2
Dotations nettes au FRBG	0,0	0,0	0
Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	0,0	0
Impôt sur les bénéfices	0,0	-1,0	-1
RÉSULTAT NET	1	18	17

BILAN de CLÔTURE

Comptabilité Publique

Exercice 2022

ACTIF

ART	LIBELLES	ACITF NET
201 PRIMES & FRAIS D'EMISSION		0,00
2013 Frais d'établissement et d'études	21 342,86	
Actif BRUT	-21 342,86	
2018 Amorti. des frais d'Ets.		
203 LOGICIELS		15 211,19
2030 Actif BRUT	203 697,92	
2038 Amortissements des logiciels	-188 486,73	
208 Autres immobilisations incorporelles		42 173,98
2080 Immobilisations incorporelles	6 880,05	
2081 Autres immobilisations incorporelles	35 293,93	
2100 TERRAIN		
212 Constructions		472 523,36
2123 Actif BRUT	1 830 023,41	
2128 Amorti. des constructions	-1 357 500,05	
214 Matériel et outillage		93 659,78
2140 Matériel hors informatique		
Actif BRUT	587 102,67	
2141 Matériel informatique		
Actif BRUT	181 857,68	
2148 Amorti. du mat. & outillage	-675 300,57	
215 Matériel de transport		0,00
2150 Actif BRUT	77 717,24	
2158 Amorti. du mat. de transport	-77 717,24	
216 Autres immobilisations corporelles		349 932,84
2160 Mobilier et mat. de bureau		
Actif BRUT	245 194,94	
2162 Agencements, aménagements et installations		
Actif BRUT	1 439 203,84	
2168 Amorti. autres immobilisations corporelles	-1 334 465,94	
230 Immobilisations en cours		0,00
2300 Immobilisations corporelles	0,00	
2301 Immobilisations incorporelles	0,00	
261 Titres de participation		0,00
2611 Titres non-inscrits à la côte officielle		
2619 Provisions Titres de Participation		
27 Dépôts et cautionnements		26 105,00
270 Dépôts versés	26 105,00	
275 Cautionnements versés	0,00	
TOTAL CLASSE II		999 606,15

ART	LIBELLES	ACITF NET
410 EMPRUNTEURS / CREANCES		15 483 801,04
4103 Prêts personnels	15 391 206,14	
4106 Autres crédits de trésorerie	18 120,00	
4108 Autres crédits	74 474,90	
416 Capital à recevoir		263 051,41
4163 Prêts personnels	263 051,41	
417 Capital non recouvré		20 637,35
4173 Prêts personnels	20 637,35	
418 Créances rattachées		56 368,21
4183 Prêts personnels	56 368,21	
419 Créances douteuses, litigieuses		1 149 896,77
4190 Créances douteuses ou litigieuses	1 067 811,89	
4191 Créances rattachées douteuses ou litigieuses	82 084,88	
425 Rémunérations dues au personnel		0,00
437 État, impôts sur les bénéfices		0,00
445 Autres chèques CCM à vue		0,00
486 Charges payées ou comptabilisées d'avance		128 778,58
4861 Intérêts payés ou comptabilisés d'avance	0,00	
4868 Autres charges payées ou comptabilisées d'avance	128 778,58	
488 Autres produits et intérêts à recevoir		69 326,02
489 Compte de régularisation		0,00
490 Produits bruts des ventes de gages		723,28
492 Paiements à imputer ou à régulariser		37 705,14
4929 Autres paiements divers à imputer	37 705,14	
TOTAL CLASSE IV		17 210 287,80

ART	LIBELLES	ACITF NET
510 PRETS SUR GAGES CORPORELS		10 309 695,47
5102 Prêts sur Gages Corporels	9 887 562,22	
5103 Créances rattachées sur G.C.	422 133,25	
540 Chèques à recouvrer		13 128,69
550 TITRES DE PLACEMENT		2 606 240,00
560 Banque De France		255 799,28
5601 Compte ordinaire	255 799,28	
565 Compte Chèques Postaux		0,00
5651 Compte ordinaire	0,00	
5652 Créances rattachées LBP	0,00	
566 Caisse Dépôts et Consignations		0,00
567 Comptes et prêts à terme		0,00
5672 Comptes et prêts à terme		
5676 Créances rattachées prêts à terme		
5680 Compte au Trésor Public		247 129,39
569 AUTRES COMPTES		2 174 530,42
5690 Caisse compensatrice : O.C.R.	579 460,81	
5691 Autres comptes	1 595 069,61	
5693 Dépôts à Terme Établissement de crédit		
5700 CAISSE		321 052,57
5800 AVANCES AUX REGISSEURS (SIEGE)		200,00
TOTAL DE LA CLASSE V		15 927 775,82

TOTAL DE L'ACTIF	34 137 669,77
-------------------------	----------------------

PASSIF

ART	LIBELLES	PASSIF
105	FONDS DE DOTATION	9 332 704,53
1050	Dotation 914 694,10	
1051	Excédents capitalisés 7 775 826,31	
1052	Bonis capitalisés 639 653,47	
1055	Subventions d'équipement 2 530,65	
106	DONS ET LEGS	
111	RESERVE LIBRE	4 732,58
120	Report à nouveau	
155	Provisions pour risques et charges	9121,62
155	Provisions pour risques bancaires	
156	Provisions pour risques bancaires généraux	109 563,62
158	Provisions pour charges (Réserves)	
169	Emprunts pour investissements	103 642,45
TOTAL CLASSE I		9 559 764,80

ART	LIBELLES	PASSIF
500	EMPRUNTS ORGANISMES FINANCIERS	0
5001	Emprunts au jour le jour 0,00	
5002	Emprunts à terme 0,00	
5003	Emprunts obligataires 0,00	
502	BONS DE CAISSE SUR FORMULES	0,00
5020	Bons de caisse sur formules	
5025	Dettes rattachées	
503	BONS DE CAISSE SUR RECUS	357 164,01
5030	Bons de caisse sur reçus 357 000,00	
5035	Dettes rattachées 164,01	
505	COMPTES DE DEPÔTS A VUE	10 820 300,99
5051	Dépôts sans intérêts -Clientèle 10 820 300,99	
5058	Oppositions sur dépôts à vue	
506	COMPTES DE DEPÔTS A TERME	4 142 883,44
5060	Comptes de dépôts à terme Clients 4 132 344,70	
5061	Dettes rattachées 10 538,74	
5064	Certificats de dépôts négociables	
5065	Dettes rattachées	
507	COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	7 517 165,66
5070	Comptes sur livrets ordinaires	
5074	Plan d'épargne populaire	
5079	Dettes rattachées sur comptes sur livrets	
540	ENCAISSEMENTS NON DISPONIBLES	40 397,08
5407	Comptes de la clientèle exigible après encaissement 40 397,08	
543	Chèques provisionnés	1 044,14
582	Comptes de liaison	
TOTAL CLASSE V		22 878 955,32

ART	LIBELLES	PASSIF
400	Fournisseurs et entrepreneurs	21 151,64
4000	Fournisseurs et entrepreneurs	0,00
4060	Commissaires-priseurs	5 777,37
4070	Fournisseurs retenues de garantie	0,00
4090	Autres créanciers	5 779,80
4199	Provisions. Créances douteuses ou litigieuses	858 570,56
4250	Rémunérations dues au personnel	252,20
436	IMPÔTS, TAXES & Sommes recouvrables sur les Tiers	17 463,98
4360	Prélèvement forfaitaire libératoire 7 415,47	
4361	Droit de timbres 0,00	
4362	Plus-value sur vente de gages corporels 0,00	
4369	Autres impôts 10 048,51	
437	État, impôt sur les bénéfices	984,00
438	Autres impôts, taxes et versements assimilés	6 142,00
445	Autres caisses de Crédit Municipal	
45	OPERATIONS SOCIALES ET DIVERSES	
455	Bonis à régler	123 567,54
4520	Opérations à caractère social	
4550	Bonis à régler/vente de gages corporels	
460	BONS DE CAISSE ECHUS A REMBOURSER	0,00
4600	Capital échus à rembourser	
4601	Intérêts échus à rembourser	
462	Dépôts cautionnements	0,00
463	ORGANISMES SOCIAUX	0,00
4631	Sécurité sociale	
4632	CNRA et IRCANTEC	
4636	Fonds de solidarité	
4637	Mutuelles	
464	LOCATAIRES ET AGENTS LOGES	0,00
465	REGLEMENTS DIVERS	111 766,91
4650	Reste à payer sur règlements par virement	
4651	Excédents de versement 51 408,23	
4653	Sommes à reverser 0,00	
4654	Cotisations perçues pour le cpte de tiers 60 358,68	
4655	Excédents de caisse	
476	AUTRES CHARGES ET INTERETS A PAYER	13 236,36
4761	Intérêts des Emprunts pour Investissements 1 236,36	
4763	Charges à payer - Congés à payer 12 000,00	
4768	Autres charges à payer	
478	AUTRES PRODUITS PERCUS D'AVANCE	290 295,86
490	PRODUITS SUR VENTES DE GAGES CORPORELS	0,00
491	ENCAISSEMENTS A IMPUTER OU A REGULARISER	225 795,52
4910	Encaissements non ventilés sur prêts 219 050,30	
4916	Produits sur Gages Corporels 189,85	
4919	Autres Produits à imputer ou à régulariser 6 555,37	
4929	EURO - Écarts de conversion	
TOTAL CLASSE IV		1 680 781,74

RESULTAT DE L'EXERCICE	18 167,91
-------------------------------	------------------

TOTAL DU PASSIF	34 137 669,77
------------------------	----------------------

Organisation générale :

Dans sa séance du 28 août 1998 le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon a approuvé la désignation du chargé de contrôle interne en la personne de Monsieur Patrick PORTE. Ce dernier a été désigné en 2022 Responsable des risques, les contrôles de conformité étant assurés directement par la direction. Le responsable des risques participe aux réunions du Conseil d'Orientation et de Surveillance à qui il peut rendre compte directement. Il est rattaché à la Direction Générale.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance se réunit également en tant que comité des risques.

Le contrôle périodique est confié depuis 2016, au cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers Advisory (PWC). Le mandat a été reconduit jusqu'en 2023 dans le cadre d'un appel d'offre groupé de plusieurs Caisses de Crédit Municipal passé en 2021.

L'organisation de la CCM, établissement public par ailleurs, est conçue de manière à garantir le maximum d'indépendance entre d'une part, les unités chargées de l'engagement, de la validation et du règlement des opérations et, d'autre part, le suivi des diligences liées aux missions de contrôle interne.

Destinataire des différents rapports établis lors des audits internes et externes, le responsable des risques est chargé de l'analyse des observations formulées au cours des différents niveaux de contrôle. Il peut s'appuyer également sur les rapports d'auditeurs tels que le cabinet d'audit, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, la Chambre Régionale des Comptes ou le Commissaire aux Comptes.

Il rend compte de l'exercice de ses missions à l'organe exécutif et l'alerte de toute situation susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la maîtrise des risques.

Ses travaux sont présentés périodiquement aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le dispositif de contrôles permanents permet la matérialisation des contrôles sur des registres dédiés par service, visés par les différents intervenants.

Par délibération N°2021-030 du Conseil d'Orientation et de Surveillance, l'organisation du dispositif de contrôle interne a été mise à jour, en conformité avec l'arrêté du 25 février 2021 :

Monsieur Jean Dominique Faedda, 1^{er} dirigeant effectif, a été nommé responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle périodique. Monsieur Philippe Blanc 2^{ème} dirigeant effectif responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent.

SOMMAIRE

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES

- 1.1. Normes applicables et comparabilité
- 1.2. Format de présentation des états financiers
- 1.3. Principes et méthodes comptables
- 1.4 Principaux effets du changement de méthode comptable

2. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

- 2.1. Risque de crédit
- 2.2. Risque de "marché"
- 2.3. Risque de liquidité et de financement
- 2.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change
- 2.5. Risques opérationnels
- 2.6. Gestion du capital et ratios réglementaires
- 2.7. Le risque de non-conformité

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1. Produits et Charges d'intérêts
- 3.2. Commissions nettes
- 3.3. Charges générales d'exploitation
- 3.4. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.
- 3.5. Coût du risque
- 3.6. Gains ou pertes nets sur autres actifs
- 3.7. Ventilation des produits et charges exceptionnels
- 3.8. L'impôt sur les sociétés

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

- 5.1. Caisse, Banque centrale
- 5.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat
- 5.3. Instruments dérivés de couverture
- 5.4. Actifs financiers disponibles à la vente
- 5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle
- 5.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers
- 5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle
- 5.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
- 5.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
- 5.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés
- 5.11. Comptes de régularisation de l'actif, passif et divers
- 5.12. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)
- 5.13. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle
- 5.14. Capitaux propres

³ Sauf indication particulière, les données financières sont exprimées en milliers d'euros.

6. REMUNERATIONS ET SITUATION DU PERSONNEL

6.1. *Détail des charges de personnel de la période*

6.2. *Effectif fin de période*

6.3. *Autres avantages sociaux*

6.4. *Rémunérations du dirigeant*

6.5 *rémunérations variables complémentaires*

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

7.1. *Engagements de garantie reçus*

7.2. *Engagements de financement donnés*

8. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. *Honoraires du commissariat aux comptes*

9.2 *Les comptes inactifs*

9.3 *Les indicateurs clés conformément aux exigences de communication financière*

PRESENTATION FINANCIERE DE L'ENTITE (en K€ sauf indication contraire)

ACTIF	Exercice 2022	Exercice 2021	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
Caisse, banques centrales, CCP	577	661	Banques centrales, CCP	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	Dettes envers les établissements de crédit	104	145
Créances sur les établissements de crédit	2 422	4 774	Opérations avec la clientèle	23 273	23 333
Créances sur la clientèle	26 463	24 400	Dettes représentées par un titre	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	Autres passifs	118	111
Actions et autres titres à revenu variable	2 606	2 568	Comptes de régularisation	309	546
Participations et autres titres détenus à long terme	42	37	Provisions pour risques et charges	9	9
Parts dans les entreprises liées	0	0	Dettes subordonnées	0	0
Crédit-bail et location avec option d'achat	0	0	Fonds pour risques bancaires généraux	110	110
Location simple	0	0	Capital souscrit	9 333	9 329
Immobilisations incorporelles	15	32	Primes d'émission	0	0
Immobilisations corporelles	916	990	Provisions, Réserves	5	5
Capital souscrit non versé	0	0	Écarts de réévaluation	0	0
Actions propres	0	0	Provisions réglementées, subventions d'investissement	0	3
Autres actifs	26	23	Report à nouveau (+/-)	0	0
Comptes de régularisation	212	108	Résultat de l'exercice (+/-)	18	1
TOTAL DE L'ACTIF	33 279	33 592	TOTAL DU PASSIF	33 279	33 592

ENGAGEMENTS DONNES

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	431	444
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	14 110	13 067
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

COMPTE DE RESULTATS MODELE EN LISTE	Exercice 2022	Exercice 2021
Intérêts et produits assimilés	2 055	1 932
Intérêts et charges assimilés (+/-)	-40	-53
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
Produits sur opération de location simple	0	0
Charges sur opération de location simple	0	0
Revenus des titres à revenus variables	38	30
Commissions (produits +)	775	704
Commissions (charges -)	-12	-43
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-)	0	0
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles placement et assimilés (+/-)	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	118	118
Autres charges d'exploitation bancaire (+/-)	-199	-167
Produit net bancaire	2 735	2 521

COMPTE DE RESULTATS (Suite)	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges générales d'exploitation	-2 295	-2 251
Dotation aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations incorporelles et corporelles.	-179	-187
Dotation aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations incorporelles et corporelles.	-179	-187
Résultat brut d'exploitation	261	83
Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	-166	-9
Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	-166	-9
Résultat d'exploitation	95	74
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-)	0	0
Résultat courant avant impôt	95	74
Résultat exceptionnel (+/-)	-76	-73
Impôts sur les bénéfices	-1	0
Dotations, reprises de FRBG et provisions réglementées (+/-)	0	0
RESULTAT NET	18	1

Signature du Directeur Général



CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale. Son activité se développe sur deux axes distincts.

Une activité monopolistique : le prêt sur gage corporel, à caractère social. Ce service est proposé sur la Drôme (Agence de Valence), le Vaucluse (Avignon siège et Agence de Carpentras) et les Bouches du Rhône (Agence d'Arles).

Une activité concurrentielle : l'activité bancaire qui peut s'étendre aux départements limitrophes et au-delà : comptes à vue, placements, prêts personnels et produits annexes.

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est assujettie au code monétaire et financier. Elle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et présente ses comptes annuels, certifiés par un Commissaire aux Comptes, conformément à la réglementation.

Les Caisses de Crédit Municipal sont entre-autre, assujetties à une réglementation qui leur est propre notamment les articles L514-1 et suivants et D 514-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Elles sont administrées par un Directeur, sous le contrôle d'un Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le Directeur est nommé par le Maire de la commune où la Caisse a son siège, après avis du Conseil d'Orientation et de Surveillance

L'organe exécutif de l'établissement est composé de deux dirigeants effectifs en vertu du code Monétaire et Financier et de la directive européenne 2013/36/08 :

Le Directeur Général – Responsable légal et autorité territoriale de l'établissement

Le Directeur Général Adjoint (délibération n°2016/016)

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance est composé du maire de la "commune siège" de l'établissement, président de droit, et, en nombre égal, de membres élus en son sein par le conseil municipal de la "commune siège" de l'établissement et de membres nommés par le maire de la "commune siège" de l'établissement en raison de leurs compétences dans le domaine financier ou dans le domaine bancaire. Il définit les orientations générales ainsi que les règles d'organisation de la Caisse de Crédit Municipal et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement par le directeur.

Un décret en Conseil d'État fixe les autres domaines de compétence du Conseil d'Orientation et de Surveillance ainsi que les catégories d'opérations autres que les actes de gestion courante dont la conclusion est subordonnée à son autorisation préalable.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance veille au respect des réglementations générales de la profession bancaire et des dispositions législatives et réglementaires applicables aux Caisses de Crédit Municipal. À cette fin, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

L'alinéa 8 de l'article L514-2 du COMOFI précise que la commune où la Caisse a son siège est considérée comme l'actionnaire ou le sociétaire unique de l'établissement pour l'application des dispositions de l'article L511-42 du code monétaire et financier.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En tant qu'établissement public, la comptabilité est tenue par un agent comptable public et les comptes sont soumis au contrôle de la Direction Départementale des Finances Publiques de Vaucluse et de la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'établissement respecte les délais de paiement des dettes fournisseurs conformément au décret 2013-269 du 29 mars 2013. Le montant du solde des dettes fournisseurs s'élève à 33K€ au 31 décembre 2022 (il était de 33K€ au 31 décembre 2021).

1.2. Format de présentation des états financiers

Les comptes font l'objet d'une double présentation liée à son statut d'établissement public et d'établissement de crédit soumis à la loi bancaire.

Le rapport publiable de l'exercice est consultable sur rendez-vous, au siège de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon sis 2, rue Viala à Avignon 84000.

1.3. Principes et méthodes comptables

Établissement Public Administratif, les principes et les méthodes comptables sont régis par une instruction codifiée 206 CM de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

En tant qu'établissement de crédit admis dans la loi bancaire, la Caisse d'Avignon est soumise au code monétaire et financier.

Sa comptabilité est adaptée aux exigences de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Les comptes sont établis selon les règles prescrites par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et homologué par arrêté du 26 décembre 2014 publié au J.O. du 31 décembre 2014.

Les excédents constatés en fin d'exercice sont présentés au Conseil d'Orientation et de Surveillance. Le résultat approuvé est affecté par l'assemblée délibérante conformément aux règles applicables aux Crédits Municipaux.

1.4 Principaux effets du changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable, ni de présentation des présents documents.

2. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

2.1. Risque de crédit

Les créances douteuses sont réparties en deux sous comptes. D'une part, les créances productives et d'autre part, l'ensemble des créances non productives qui représente environ quatre-vingt-neuf pour cent de l'encours douteux. Sont inscrits en créances douteuses compromises, tous les dossiers pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée. Notre qualité d'établissement public administratif nous autorise l'émission directe et immédiate des titres exécutoires sans l'intervention d'un juge, ce qui explique l'importance de la part des créances compromises par rapport à l'encours total.

Le risque est évalué dossier par dossier. L'encours douteux au 31 décembre est couvert par des provisions à hauteur de 73%. Les intérêts et les frais générés par l'encours douteux lors de l'appel d'échéances, sont enregistrés en créances douteuses à l'actif du bilan et provisionnés à 100%.

Les créances irrécouvrables sont provisionnées à 100% et présentées au Conseil d'Orientation et de Surveillance. Elles sont admises en non-valeur par délibération et enregistrées en pertes exceptionnelles sur l'exercice.

2.2. Risque de "marché"

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés auxquels la CCMA n'est pas soumise.

Toutefois, l'activité des prêts sur gages la soumet aux risques de variation du cours de l'or. En effet, un effondrement du cours pourrait entraîner des impayés en raison des pertes probables lors des ventes aux enchères. Néanmoins, ces pertes seraient entièrement couvertes par le commissaire-priseur sauf dérogation expresse du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le montant prêté au gramme d'or est mis à jour régulièrement en fonction des fluctuations du cours de l'or.

2.3. Risque de liquidité et de financement

De par la loi de 92-518 du 15 juin 1992, la Mairie de la ville d'Avignon garantit la totalité des dettes financières de la CCMA. Au cours de cet exercice l'encours de la dette interbancaire passe en dessous de 0.5% du bilan.

Aucun emprunt dit "toxique" n'a été souscrit par l'établissement.

2.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change

Aucun instrument financier n'est utilisé dans le cadre d'une relation de couverture.

2.5. Risques opérationnels

Conformément à la réglementation bancaire la CCMA est soumise au respect des ratios "COREP". Le risque opérationnel est pris en compte par le service de contrôle des risques dans le cadre du contrôle permanent.

2.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

	N-1	Année N
DOTATION INITIALE	915	915
EXCEDENTS CAPITALISÉS	7 802	7 776
BONIS PRESCRITS	612	640
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	0	2
CAPITAL SOUSCRIT	9329	9 333
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9	9
PROVISIONS RESERVES	5	5
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	110	110
PROVISIONS REGLEMENTEES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	3	0
PROVISIONS, CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	9456	9457

À compter de cet exercice la subvention d'équipement auparavant inscrite en « provisions réglementées, subventions d'investissement » est regroupée au poste de "Capital souscrit" à l'identique de la comptabilité publique.

Ratios réglementaires au 31 décembre :

	2022	2021
Coussin de conservation de fonds propres (dont coussin contracyclique)	757 826 €	728 005€
Ratio Levier	24,14%	24,03%
Ratio C.E.T. 1	30,81%	31,99%
Ratio N.S.F.R.	144%	-
Ratio de Liquidité	154%	182,07%

2.7. Le risque de non-conformité :

Le responsable de la conformité vérifie si les exigences réglementaires applicables sont respectées, ainsi que la clarté de l'information délivrée à la clientèle et la conformité des produits et services commercialisés par l'établissement.

3.1. Produits et Charges d'intérêts

	2022		2021	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Sur opérations avec les établissements de crédit	4	4	5	6
Sur opérations avec la clientèle	2 051	37	1 927	47

3.2. Commissions nettes

	2022			2021		
Libellés	PRODUITS	CHARGES	NETTES	PRODUITS	CHARGES	NETTES
Commissions sur prêts	474	0	474	433	0	433
Autres commissions	300	11	289	271	43	228
Totaux	774	11	763	704	43	661

3.3. Charges générales d'exploitation

	2022	2021
Frais de personnel	1 779	1 745
Autres frais	517	506
TOTAL des charges	2 296	2 251

Autres Produits & Charges d'exploitation bancaire

Autres produits d'exploitation bancaire	2022	2021
Charges refacturées	64	72
Produits divers d'exploitation bancaire	54	46
Total	118	118

Autres charges d'exploitation bancaire	2022	2021
Charges sur prestation Services Financiers	3	2
Charges diverses d'exploitation bancaire	196	165
Total	199	167



3.4. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

L'actif immobilisé est amorti linéairement sur les durées réelles d'utilisation.

	2022	2021
Dotation aux amortissements	179	187
Dotation aux provisions	0	0
TOTAL des charges	179	187

3.5. Coût du risque

Le risque sur prêt personnel est évalué dossier par dossier. Le coût du risque cumule à la fois les dotations et reprises de provisions, la décote enregistrée sur les dossiers faisant l'objet d'un plan établi par une commission de surendettement ainsi que les pertes et recouvrements sur créances irrécouvrables passées en "non-valeur".

Les impayés en capital de plus de trois mois constatés sur les contrats de prêts sur gages échus sont reclassés en créances douteuses. Ils sont entièrement garantis par le commissaire-priseur et ne sont donc pas provisionnés. Seuls les intérêts non couverts (au-delà du 7^e mois) sont provisionnés à 100%.

	2022		2021	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Provisions pour créances douteuses des prêts personnels	370	226	200	197
Provisions pour créances douteuses des prêts sur Gages	72	72	42	49
Provisions pour créances douteuses des comptes à vue	45	48	21	27
Coût de la décote prêts restructurés BDF	26	0	12	2
Créances irrécouvrables passées en perte	44	44	61	61
Recouvrement exceptionnel après admission en non-valeur		0		1
Totaux	556	390	335	338

3.6. Gains ou pertes nets sur autres actifs

Pas d'opération sur cet exercice

3.7. Ventilation des produits et charges exceptionnels

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Frais généraux exercices antérieurs	7	6
Charges et produits bancaires exercices antérieurs	15	0
Charges et produits exceptionnels	66	6
Décote des prêts restructurés BDF	0	0
Totaux	88	12

3.8. Impôt sur les sociétés

Dépenses globales non déductibles fiscalement :

Nous vous indiquons que l'établissement n'a pas supporté de charges au titre de l'article 39-4 du code général des impôts et que l'Etablissement bénéficie d'une imposition à taux réduit autorisée par la DGFIP de Vaucluse.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est un établissement de crédit et d'aide sociale. Son agrément lui permet la gestion des fonds des personnes physiques et morales et la mise à leur disposition des moyens de paiement ainsi que la réalisation des opérations connexes, conformément à l'article L.311-2 du code monétaire et financier. Elle est autorisée à octroyer des crédits aux personnes physiques ainsi qu'à des établissements publics locaux et à des associations régies par la loi de 1901. Elle détient le monopole du prêt sur gages corporels.

Elle peut en outre, réaliser toutes opérations avec les établissements de crédit.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

5.1. Caisse, Banque centrale :

	Exercice N	Exercice N - 1
Caisse	321	385
Billets & Monnaie	321	385
Banque de France	256	276



5.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

La CCMA ne détient aucun titre de transaction.

5.3. Instruments dérivés de couverture

La CCMA ne détient aucun instrument de couverture.

5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La CCMA détient des parts sociales de la Société Locale d'Épargne (SLE) de la Caisse d'Épargne CEPAC pour un montant de 2,6 millions d'euros.

5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Créances sur établissements de crédit :

(en milliers d'euros)		Exercice N	N - 1
Comptes à vue Ets. de Crédits		2 422	2 774
Prêt Ets. de Crédits		0	2 000
Valeurs reçues en pension		0	0
Total		2 422	4 774

Créances sur la clientèle :

(en milliers d'euros)	Exercice N			Exercice N - 1		
	Créances brutes	Provisions & décote	Créances Nettes	Créances brutes	Provisions & décote	Créances Nettes
Prêts personnels	15 783	52	15 730	14 836	52	14 784
Prêts sur gages	9 845	0	9 845	8 875	0	8 875
Découverts bancaires	74	0	74	0	0	0
Créances douteuses en capital	478	0	478	976	695	281
Créances rattachées (Saines + douteuses)	1 111	776	334	491	67	424
Païement à imputer ou à régulariser - CARTES BLEUES	82	82	0	35	0	35
CREANCES / CLIENTELE	27 374	911	26 463	25 213	814	24 399

Créances douteuses : Les créances douteuses sont inscrites nettes de provisions à l'actif du bilan.

5.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

Créances faisant l'objet d'un plan établi par une commission de surendettement : Ces emplois sont reclassés nets de décote à l'actif du bilan dans une sous-catégorie de l'encours sain.

La décote constatée au jour du plan est enregistrée en coût du risque.

Cette décote est réintégrée sur la durée de vie de la créance dans la marge d'intérêt. Lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances prévues, les emplois concernés sont déclassés en encours douteux compromis dès le premier incident. La décote résiduelle est alors reprise pour être remplacée par une provision pour créance douteuse.

5.7. Emprunts et dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon peut financer une partie de son activité au moyen d'emprunts interbancaires à taux amortis sur une durée moyenne de 5 ans. Cependant, la dette au 31 décembre correspond uniquement à des emprunts pour investissements.

<u>Établissements de crédit</u>			<u>Clientèle :</u>		
			Exercice N	Exercice N-1	
Comptes & Emprunts Ets. de Crédit	Exercice N	Exercice N-1			
Comptes & Emprunts Ets. de Crédit	104	144	Comptes ordinaires créditeurs	10 861	10 586
Valeurs données en pension	0	0	Comptes sur livrets	7 517	7 595
Dettes rattachées	1	1	Comptes créditeurs à terme	4 132	4 780
Total	105	145	Bons de caisse	357	357
			Dettes rattachées	11	15
			Autres sommes dues	395	0
			Total	23 273	23 333

Le poste "Autres sommes dues" anciennement inscrit en compte de régularisation PASSIF est inscrit à compter de cet exercice en complément du poste des opérations avec la clientèle.

5.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Néant – Aucun titre ni obligation ne sont détenus par la CCMA



5.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les Bons de Caisse historiquement inscrits dans la rubrique des « Dettes représentées par un titre » sont détenus par les clients du Crédit Municipal au même titre que les comptes créditeurs et les comptes d'épargne à régime spécial. Faisant partie des opérations avec la clientèle conformément à la réglementation, les bons de caisse constituent des fonds reçus du public au sens du L. 312-2 du COMOFI. Par conséquent, à compter de l'arrêté 2017, l'encours « Bons de Caisses » est inclus au poste des opérations avec la clientèle. L'établissement a décidé d'arrêter la distribution des bons de caisse à compter de 2020 mais les clients détenteurs peuvent renouveler ceux qu'ils détiennent et arrivent à échéance dans les mois et années à venir.

5.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

	Opérations de l'exercice
Paiement des acomptes	0
Montant de l'IS. Exercice en cours	1
Solde de l'Impôt sur les Sociétés à récupérer	0

5.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers :

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Autres actifs	26	23	Autres passifs	118	111
Dépôt Cartes Bleues	25,8	22,5	Dépôts de garantie	0	0
Dépôts et cautionnements	0,3	0,3	Créditeurs divers	85	78
Comptes de règlements	0,0	0	Créanciers divers	33	33
Comptes de régularisation	212	108	Comptes de régularisation	309	546
Comptes d'encaissement et transfert	13	8	Produits constatés d'avance	290	253
Produits à recevoir	70	60	Charges à payer	12	0
Charges constatées d'avance	129	40	Autres comptes de régularisation	0	5
Autres comptes de régularisation	0,0	0	Autres sommes dues	7	288

5.12. Immobilisations corporelles et incorporelles amorties :

	Valeurs brutes en début d'exercice	Augmentations Achats ou virements de poste à poste	Diminutions Ventes ou Virements de poste à poste	Valeurs Brutes à la fin de l'exercice	Amortissements et Provisions en fin de l'exercice	Valeurs Nettes à la fin de l'exercice N
Logiciels	183,5	20,16	0	204	188	15
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	184	27	0	211	188	15
Construction sur sol propre	1830	0	0	1 830	1 358	473
Agencements & Installations	994	61	0	1 055	797	258
Installation technique, Matériel & Outillage	584	3	0	587	521	66
Installation générale (Sol autrui)	385	0	0	385	325	60
Matériel de transport	78	0	0	78	78	0
Matériel de bureau et Informatique	421	6	0	427	367	60
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 293	96	0	4 572	3 445	916

5.13. Ventilation de l'actif et passif des capitaux financiers par échéance restant à courir :

Interbancaires	À vue	12 mois	24 mois	48 mois	60 MOIS	+ de 60 MOIS
Actifs financiers	3 587	12 966	2 685	4 227	4 199	3 826
Passifs financiers	18 390	3 331	42	1 193	26	0

5.14. Capitaux propres

En tant qu'Établissements Publics Administratifs, les Caisses de Crédit Municipal ne peuvent augmenter leurs capitaux propres que par la capitalisation de leurs excédents.

Cette décision annuelle est engagée par délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance (voir le point 2.6 de la présente annexe).

5.15. Couverture en besoin de liquidité

Compte tenu des obligations réglementaires, de la constitution d'un coussin de liquidité et du plafonnement des entrées de trésorerie, la CCM d'Avignon dépose des fonds en Banque de France afin de constituer de la liquidité qualifiée de haute qualité. Le CMA déclare un ratio de liquidité au-delà de 100% (voir le point 2.6 du présent document).



6. REMUNERATIONS, AVANTAGES et SITUATION AU PERSONNEL

6.1. Charges de personnel de la période :

	2022	2021
Salaires	1 171	1 143
Charges sociales	458	451
- dont prestations sociales	28	31
Impôts taxes et versements assimilés	150	151
CHARGES DE PERSONNEL	1 779	1 745

6.2. Effectif fin de période

	SITUATION AU 31/12/2022		SITUATION AU 31/12/2021	
	Total	EQPT	Total	EQPT
Fonctionnaires	27	26,3	27	26.60
Contractuels	3	3	3	3
Apprentis	0	0	0	0
TOTAL	30	29,3	30	29.60

6.3. Autres avantages sociaux

Les rémunérations des agents sont strictement encadrées par le statut de la Fonction Publique Territoriale. Le personnel perçoit un traitement indiciaire ainsi que des rémunérations accessoires variables mais dans un cadre restreint.

Les rémunérations des agents commerciaux ne connaissent que des différences minimales entre elles.

Les activités du personnel n'ont aucune incidence significative sur le profil risque de l'entreprise au sens de l'article 277 XI de l'arrêté du 3 novembre 2014.

6.4. Rémunérations du dirigeant

La rémunération et les indemnités accessoires du Directeur sont fixes et décidées par l'organe délibérant en fonction des textes en vigueur applicables aux emplois de direction dans la fonction publique territoriale.

6.5. Rémunérations variables complémentaires

Conformément aux textes réglementant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux (RIFSEEP), une part variable peut être attribuée au personnel à l'issue de l'entretien professionnel d'évaluation.

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

7.1. Engagements de garantie reçus

Les engagements de garantie comprennent le montant des prêts assurés par la CEGC et la valeur estimée des gages nantis.

7.2. Engagements de financement donnés

Ce poste enregistre la part non utilisée des découverts bancaires autorisés par la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon au profit de sa clientèle de particuliers.

8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture des comptes n'a d'impact sur les comptes de l'exercice 2022 publiés.

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. Honoraires Commissariat aux Comptes

Montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

- Les honoraires facturés en 2022 au titre du contrôle légal des comptes sont de **10 K€** ttc.

9.2. Les comptes inactifs

Dans le cadre de nos obligations, Loi dite Loi Eckert n°2014-617, nous devons publier annuellement le nombre de comptes inactifs tenus dans nos livres, le montant total des avoirs inscrits sur ces comptes, ainsi que le nombre de comptes et avoirs transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Comptes inactifs et montant des avoirs et dépôts au sens de la loi Eckert⁴ de l'exercice 2022 :

- Aucun compte inactif n'a été transféré à la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de l'année 2022.
- Comptes inactifs et montant, dans nos livres au 31/12/2022 : **77** comptes – montant **8 890** Euros

⁴ Sont considérés comme comptes bancaires inactifs au sens de la Loi Eckert les comptes bancaires n'ayant fait l'objet d'aucune opération (hors inscription d'intérêts et débit par l'établissement teneur de compte de frais et commissions de toute nature) à l'issue d'une période de douze mois et ceux pour lesquels le titulaire desdits comptes ne s'est pas manifesté sous quelque forme que ce soit au cours de la même période.

Indicateurs clés (KM1, Art. 447) En milliers d'euros		31/12/2022
Fonds propres disponibles (montants)		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	9 338
2	Fonds propres de catégorie 1	9 338
3	Fonds propres totaux	9 338
Montants d'exposition pondérés		
4	Montant total d'exposition au risque	30 313
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	30.81%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	30.81%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	30.81%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	-
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	-
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	-
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	-
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	2.5%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	-
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0%
11	Exigence globale de coussin (%)	2.5%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	10.5%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	0,00%
Ratio de levier		
13	Mesure de l'exposition totale (Bilan & hors bilan)	38 686
14	Ratio de levier (%)	24.14%
Ratio de couverture des besoins de liquidité		
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	455
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	1 182
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 568
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	295
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	154%
Ratio de financement stable net		
18	Financement stable disponible total	20 892
19	Financement stable requis total	14 488
20	Ratio NSFR (%)	144.20%



SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Jean-Brice JOLY
Anthony PETER
Frédérique DROIN
Pascale GENTIL
Gaelle VERNAY
Nicolas DEBIOLLES
Géraldine ALCONADA-PETER

CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



11, rue GUILLOU
69442 LYON CEDEX 03
04 72 68 87 87

SAS AU CAPITAL DE 100 450 €
INSCRITE A LA CRCE LYON-RHON
349 900 480 RCS LYON

www.ekylis.com



Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

✎ Activité de prêts sur gages

Les Caisses de Crédit Municipal détiennent le monopole du prêt sur gage corporel.

Au 31 décembre 2022, le montant des encours des prêts sur gages pour la CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON s'élève à 9 845 K€ et représente 29.58 % du total bilan. Les engagements reçus en garantie de ces prêts sur gage s'élèvent à 13 701 K€.

Comme précisé dans la note 3.5 « Coût du risque » de l'annexe aux comptes, les contrats de prêts sur gages sont garantis par des gages valorisés par un commissaire-priseur et ne font donc pas l'objet de dépréciation. Seuls les intérêts non couverts (au-delà du 7ème mois) sont provisionnés à 100 %.

Compte tenu de la volumétrie des prêts sur gages et du process de conservation des biens gagés estimés par un commissaire-priseur, nous avons considéré les prêts sur gages comme un point clé de l'audit.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêt contre remise du gage ;
- Prendre connaissance de la cartographie des risques associée aux prêts sur gages ;
- Tester l'efficacité opérationnelle des contrôles clés mis en place par la Caisse sur une sélection de contrats de prêts sur gages ;
- Sur la base de sondages, réaliser des tests de détail sur les encours de prêts afin d'apprécier leur réalité et de vérifier leur correcte évaluation ;
- Effectuer une revue analytique de l'évolution de l'encours des prêts sur gages sur la base des états informatiques disponibles et en lien avec la comptabilité ;
- Analyser la cohérence d'ensemble.

181



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

181



CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON
Etablissement Public de Crédit et d'Aide Sociale
Siège social : 2 rue Viala – 84000 AVIGNON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'Organe délibérant
relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON, et en application de l'article L.511-39 du Code Monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.